

Olympiade 2009 / 2012

Labellisation des clubs

Label Animation

Label Développement

Label Formateur

Label National

Label International

Version du 04/03/2010



La labellisation : une démarche de certification des clubs FFN

Envisagée et définie durant la mise en œuvre du plan de développement fédéral 2005-2008, la labellisation sera au cœur de la vie des clubs pour cette nouvelle olympiade.

Il s'agit pour les clubs d'inscrire leur projet associatif dans la démarche collective des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation.

La labellisation offre aux clubs qui font le choix de s'engager dans cette procédure, des objectifs de progression et une visibilité sur la qualité des prestations

qu'ils offrent auprès du grand public et des collectivités locales.

Intégrer la démarche de labellisation, c'est donc faire le choix de progresser ensemble, de parvenir à des paliers minimums reconnus pour garantir le niveau de qualité d'accueil au sein du club.

Il a été défini cinq labels afin d'attester de cinq niveaux d'action :

- Animation ;
- Développement ;
- Formateur ;
- National ;
- International.

Relever d'un de ses labels est un gage d'adhésion et de qualité au sein de la Fédération. Cela induit que dans l'ensemble des champs d'activité du club, les dirigeants, les entraîneurs, les décideurs locaux ont décidé de s'investir sur un degré de :

- organisation administrative et technique ;
- délivrance de licence ;
- inscription dans l'ENF ;
- niveau d'équipement ;
- effort de formation notamment dans la filière fédérale via les ERFAN.

Ces domaines d'action sont les secteurs naturels de structuration d'un club.

Ils sont les leviers de développement, les conditions de sa réussite.

Il est bon que chaque club réfléchisse à son niveau d'investissement dans chacun de ces éléments d'organisation et aux progrès auxquels il entend s'atteler pour réunir les meilleures modalités de son succès et de son positionnement.

La labellisation est ainsi un acte volontaire d'engagement pour acquérir et attester d'un label de qualité, véritable reconnaissance fédérale des initiatives locales.

Le Comité régional et/ou la Fédération joueront leur rôle de conseil et d'accompagnement dans le choix de cette démarche et le respect de l'échéancier de labellisation en fonction des particularismes de l'association.

La labellisation c'est donc aussi un gage de confiance réciproque !

C'est, en effet, bien ensemble et unis que nous ferons progresser les activités de la natation.

Sportivement !

Francis LUYCE
Président de la FFN



Une responsabilisation autour des valeurs fortes

Anticiper sur l'environnement sportif de demain est une priorité pour notre Fédération. Les activités des clubs de la FFN se sont considérablement développées. Dans ce contexte, il s'agit de reconnaître, valoriser et afficher tous ces savoir-faire pour un accès de qualité aux pratiques fédérales sur les bases d'un support fédéral commun, la démarche de labellisation.

Il s'agit d'un acte volontaire qui doit s'appréhender sur la durée, au regard d'un projet de club et pour lequel la labellisation contribue à sa mise en œuvre.

Rappelons qu'un club peut être affilié à la FFN sans être labellisé, mais la labellisation n'aura de sens et de force que collectivement. C'est pourquoi nous vous encourageons à nous rejoindre dans cette démarche.

Les trois premiers niveaux – Animation, Développement, Formation – sont validés par votre Comité régional qui doit vous accompagner pour qu'au terme de l'olympiade le cahier des charges soit rempli.

Les niveaux nationaux et internationaux sont validés par la Fédération selon la même démarche d'accompagnement sur l'olympiade.

Ainsi, la politique de labellisation concourt à une responsabilisation autour de valeurs fortes telles que la formation, l'éducation, la performance, avec une dynamique et une ambition communes, valoriser nos clubs, nos programmes, nos activités pour faire émerger et optimiser toutes les compétences.

Bonne olympiade !

Christian DONZÉ
Directeur Technique National

Mise en œuvre d'une véritable politique de labellisation des clubs

Labelliser doit être compris non comme une contrainte mais comme une reconnaissance des initiatives locales conventionnées dans le temps autour d'objectifs à atteindre dans cinq domaines

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

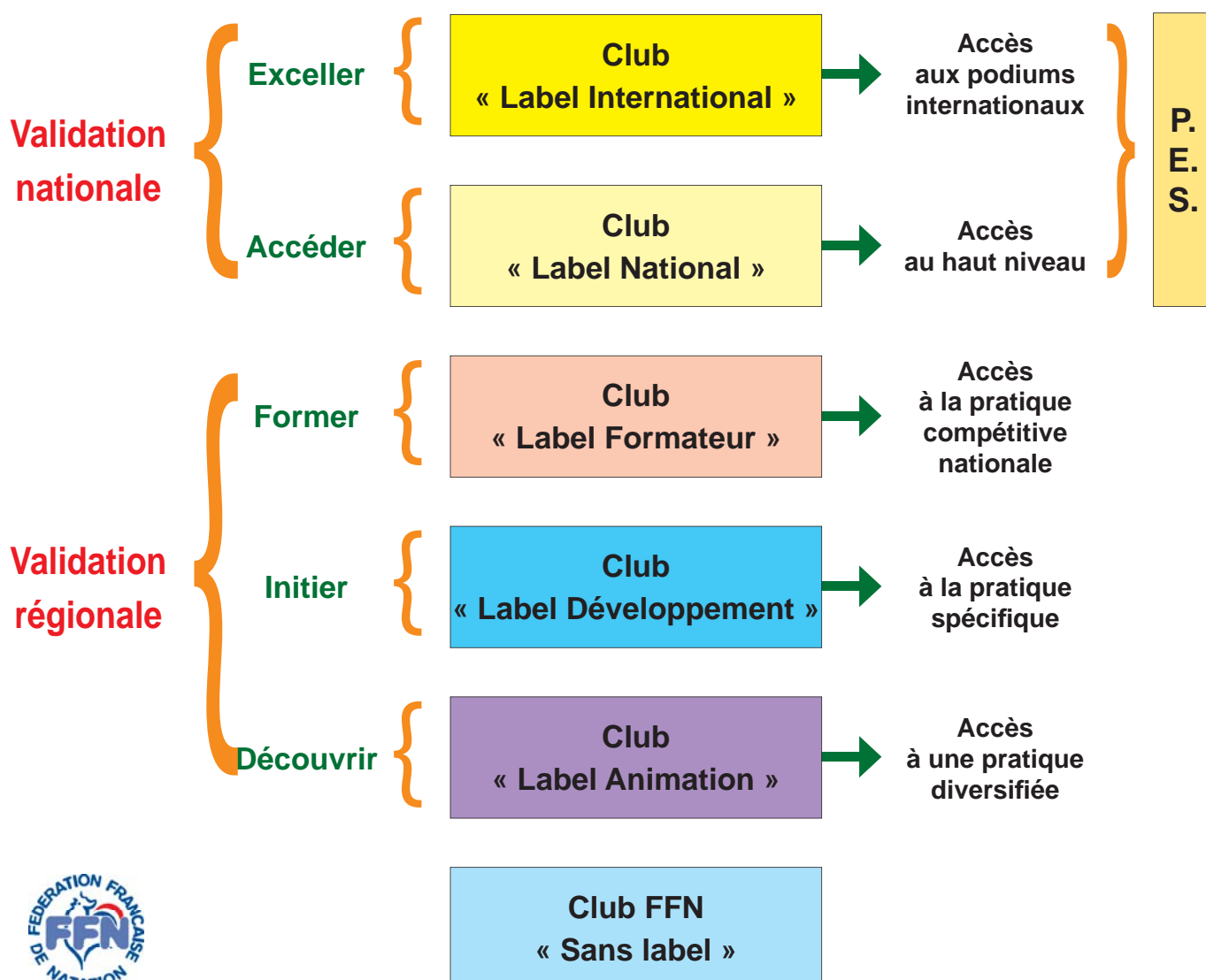
LICENCE

ENF

ÉQUIPEMENT

FORMATION FÉDÉRALE DANS LES ERFAN

STRATIFICATION PAR NIVEAU DE LABEL



Conditions de labellisation

- ▶ Être affilié FFN.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique.
- ▶ Tous les membres licenciés (justificatifs par la copie des formulaires de demande de subvention auprès de la collectivité).
- ▶ Groupes d'initiation et d'apprentissage.
- ▶ Équipement.
- ▶ Sécurité.

Modalités d'accès aux labels Animation Développement et Formateur

- ▶ Le club dépose sa demande à la Région.
- ▶ Imprimé justifiant du label.

Club animation

- ▶ Natation pour tous.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF 2 et certification fédérale des activités d'animation.
- ▶ Sauv'nage, pass'sports de l'eau.
- ▶ Deux options d'animation au moins.
- ▶ Équipement adapté et disponible.
- ▶ Dynamique de service et de cohésion.

Club développement

- ▶ Éducation sportive.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF3.
- ▶ ENF.
- ▶ Organisateur : niveau départemental.
- ▶ Pass' compétition et participation à la compétition.
- ▶ Équipement : accès bassin normatif.
- ▶ Formations d'officiels.
- ▶ Dynamique de performance, de service et de cohésion.

Club formateur

- ▶ L'accès au niveau national : pré-filière haut niveau.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF4.
- ▶ ENF.
- ▶ Championnats de France de catégories d'âge.
- ▶ Équipement : accès à un bassin et des infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Organisateur : niveau régional.
- ▶ Formations d'officiels.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Modalités d'accès aux labels National et International

- ▶ Le club dépose sa demande à la Fédération.
- ▶ Imprimé justifiant du label.

Club national

- ▶ Accès au niveau international.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF5.
- ▶ ENF.
- ▶ Championnats de France.
- ▶ Licenciés sur les listes « Espoirs » au moins.
- ▶ Formations d'officiels A.
- ▶ Organisateur : niveaux interrégional et national.
- ▶ Équipement : accès à un bassin homologué et à des infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Club international

- ▶ Haut niveau.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : entraîneur expert.
- ▶ ENF.
- ▶ Licenciés sur les listes « Jeunes » et listes « Élite » ou « Seniors ».
- ▶ Accès aux phases finales des compétitions internationales de référence.
- ▶ Organisateur : niveaux national et international.
- ▶ Équipement : accès à un bassin homologué compatible avec l'activité internationale de référence.
- ▶ Infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Principes généraux

- ▶ Satisfaire aux conditions minimales de labellisation du label envisagé avant de postuler à un niveau.
- ▶ Déposer cette demande lors de l'affiliation du club.
- ▶ Définir une période au terme de laquelle le cahier des charges devra être abouti et qui ne pourra aller au-delà de la saison 2012 / 2013.
Elle correspondra à la mise en adéquation entre le niveau du label sollicité et le cahier des charges à remplir du label visé tout en répondant aux exigences du label précédent.
Le tout doit faire l'objet d'un projet de développement du club.
- ▶ Chaque label caractérise l'activité du club.
- ▶ Il est décerné pour les trois premiers niveaux par les comités régionaux en accord avec le cadre technique coordonnateur.
- ▶ Pour les deux niveaux suivants, l'attribution se fera sur proposition du DTN.

Label Animation

Fonctionnement

Échéances

TUTELLE	<ul style="list-style-type: none">■ Comité Directeur Régional■ Validation de la structure : Comité Directeur Régional et en accord avec le CTR coordonnateur	<i>Ouverture</i>
VALIDITÉ DU LABEL	<ul style="list-style-type: none">■ Olympiade■ Suivi annuel■ Évaluation à terme	<i>Dès la 1^{re} année de fonctionnement</i>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">■ Découverte des activités, la pluridisciplinarité■ Animation des différents publics	<i>À l'ouverture</i>
LIENS	<ul style="list-style-type: none">■ Relation fonctionnelle avec l'ERFAN■ Convention avec le gestionnaire de la piscine	<i>Au terme</i>
ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none">■ Un éducateur titulaire au moins du BF2 et des formations ou certifications fédérales correspondantes aux animations proposées	<i>Deux années</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ Participer au moins à une action de formation continue par éducateur par période de deux ans	<i>Au terme</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ Justifier d'une formation liée à la sécurité	<i>Tous les deux ans</i>
MOYENS LOGISTIQUES	<ul style="list-style-type: none">■ Téléphone, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet	<i>À l'ouverture</i>
ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none">■ École de Natation Française (ENF)■ Animations validées par des actions de formation suivies au sein des ERFAN	<i>À l'ouverture</i>

Mise en œuvre

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">■ Nombre de sauv'nage et pass'sports de l'eau délivrés■ Nombre de licenciés dans chacune des deux options d'animation	<i>Au terme</i>
CONDITIONS DE PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none">■ Ecole de Natation Française<ul style="list-style-type: none">• Le club doit être doté d'une école de natation• Il doit mettre en place les étapes de formation et de préparation aux tests suivantes :<ul style="list-style-type: none">- Sauv'nage, 2 heures / semaine- Pass'sports de l'eau, 2 heures / semaine	<i>À l'ouverture</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ 1 heure minimum par semaine et par option d'animation	<i>À l'ouverture</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ Habilitation : ENF1 et ENF2	

Label Développement

Fonctionnement

Échéances

TUTELLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité Directeur Régional ■ Validation de la structure : Comité Directeur Régional et en accord avec le CTR coordonnateur 	<i>Ouverture</i>
VALIDITÉ DU LABEL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Olympiade ■ Suivi annuel ■ Évaluation à terme 	<i>Dès la 1^{re} année de fonctionnement</i>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compétences nécessaires aux programmes d'acquisition et de développement 	
LIENS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relation fonctionnelle avec l'ERFAN ■ Convention avec le gestionnaire de la piscine 	<i>Au terme</i>
ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un éducateur titulaire au moins du BF3 et des formations ou certifications fédérales correspondantes aux animations proposées 	<i>Deux années</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participer au moins à une action de formation continue par éducateur et par période de deux ans 	<i>Au terme</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Justifier d'une formation liée à la sécurité 	<i>Tous les deux ans</i>
MOYENS LOGISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Téléphone, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet 	<i>À l'ouverture</i>
ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> ■ École de natation : sauv'nage, pass'sports de l'eau, pass' compétition ■ Premiers niveaux de compétition 	<i>À l'ouverture</i>

Mise en œuvre

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de sauv'nage, pass'sports de l'eau et pass' compétition délivrés ■ Nombre de licenciés dans les premiers niveaux de compétition 	<i>Au terme</i>
CONDITIONS DE PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ École de Natation Française <ul style="list-style-type: none"> • Le club doit être doté d'une école de natation • Il doit mettre en place les étapes de formation et de préparation aux tests suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Sauv'nage, 2 heures / semaine - Pass'sports de l'eau, 2 heures / semaine - Pass' compétition, 2 heures / semaine - Premiers niveaux de compétition, 2 à 3 heures par semaine 	<i>À l'ouverture</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Support de formation pour les stages pratiques des formations fédérales 	<i>Au terme</i>
CONDITIONS À REMPLIR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels 	<i>Annuellement</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Habilitation aux passages des 3 tests de l'ENF 	<i>Annuellement</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation de compétitions départementales 	<i>Dès la 2^e année</i>

Label Formateur

Fonctionnement

Échéances

TUTELLE

- Comité Directeur Régional
- Validation de la structure : Comité Directeur Régional et en accord avec le CTR coordonnateur

À l'ouverture

VALIDITÉ DU LABEL

- Olympiade
- Suivi annuel
- Évaluation à terme

Dès la 1^{re} année de fonctionnement

OBJECTIFS

- Accès au niveau national : accès à la pratique compétitive nationale

LIENS

- Relation fonctionnelle avec l'ERFAN
- Convention avec le gestionnaire de la piscine
- Convention avec un établissement scolaire

Au terme

ENCADREMENT

- Un éducateur titulaire au moins du BF4 ou DE et des formations ou certifications fédérales correspondantes aux animations proposées

Une année

- Participer au moins à une action de formation continue par éducateur par période de deux ans

Au terme

- Justifier d'une formation liée à la sécurité

Tous les deux ans

MOYENS LOGISTIQUES

- Téléphone, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet

À l'ouverture

ACTIVITÉS

- École de natation : sauv'nage, pass'sports de l'eau, pass' compétition
- Population cible : 12-17 ans

À l'ouverture

Mise en œuvre

INDICATEURS

- Nombre de pass' compétition délivrés
- **Natation course** : avoir des qualifiés aux Championnats de France de catégories d'âge
- **Natation synchronisée** : programme « Formation » du Socle (après validation « Développement ») ; ou équipe qualifiée en National « Espoir »
- **Water-polo** :
 - club finaliste épreuves interclubs ou sélectionnés Coupe de France des régions et Interzones
 - participation Championnats de France cadets
- **Plongeon** : 1.000 points à la table de cotation
- **Eau Libre** :
 - participer aux Championnats de France 5 km eau libre
 - participer sur 1500 m NL ou 800 m NL aux Championnats de France de natation de catégories d'âge

Au terme

**CONDITIONS
DE PRATIQUE**

- **Natation course**
 - **Benjamins garçons**
4 x 1 h 30 par semaine et 2 x 45 minutes de préparation physique
 - **Benjamines**
5 x 1 h 30 d'entraînement hebdomadaire minimum et 2 fois 1 heure de préparation physique au moins *À l'ouverture*
 - **Minimes filles et garçons**
12 heures d'entraînement hebdomadaire minimum et 2 heures de préparation physique

- **Water-polo**
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaire minimum dont 2 fois 45 minutes de préparation physique minimum et mise en situation de match 5 fois au moins dans la semaine *À l'ouverture*

- **Plongeon**
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaire minimum dont 3 heures de préparation physique *À l'ouverture*
 - Installation gymnique, trampoline, tapis de gym

- **Natation synchronisée**
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaire minimum dont 8 heures dans l'eau *À l'ouverture*

- **Eau libre**
 - Conditions identiques à la natation course *À l'ouverture*

**CONDITIONS
À REMPLIR**

- Support de formation pour les stages pratiques des formations fédérales *Au terme*

- Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels *Annuellement*

- Habilitation aux passages de tests de l'ENF *Annuellement*

- Organisation de compétitions régionales *Dès la 2^e année*

**ACCOMPAGNEMENT
DE LA FORMATION**

- Aménagement horaire notamment au collège (circulaire du 1^{er} août 2006)
 - Solution de rattrapage des cours
 - Étalement de la formation
 - Cours de soutien
- Au terme*

**SECTEUR MÉDICAL
ET PARAMÉDICAL**

- Suivi médical conforme aux textes en vigueur *À l'ouverture*

Label National

Fonctionnement

Échéances

TUTELLE

- Responsable du label : Comité Directeur de la FFN sur proposition du DTN

À l'ouverture

OBJECTIF

- Permettre aux athlètes inscrits sur la liste nationale « Espoir » ou sur la liste de haut niveau « Jeune » d'acquérir les qualités pouvant leur permettre de supporter ultérieurement les exigences d'une préparation à la haute performance internationale

À l'ouverture

LIENS

- Relation fonctionnelle avec les ERFAN
- Convention avec tous les partenaires et établissements associés (sport, hébergement, formation, médical...) selon modèle fédéral en vigueur

À l'ouverture

ENCADREMENT

- Un référent au sein de la structure chargé du suivi administratif
- Un entraîneur chargé à plein temps de la préparation des athlètes inscrits en liste ministérielle et titulaire au moins du BEES2 ou DES ou BF5
- Formation continue de l'entraîneur comprenant par olympiade au minimum un séminaire ou colloque fédéral et une formation personnalisée
- Justifier d'une formation liée à la sécurité

À l'ouverture

Deux années

Deux années

Tous les deux ans

MOYENS LOGISTIQUES

- Bureau, téléphone, télécopie, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique spécifiques au club

À l'ouverture

EFFECTIF DES SPORTIFS

- **Natation course et natation en eau libre** : quatre nageurs (ses) inscrits (es) en listes ministérielles en catégorie « Espoirs » minimum
- **Natation synchronisée** : participer au championnat d'été « Elite espoir » et au minimum au championnat d'été National Toutes Catégories ou avoir deux nageuses inscrites sur les listes « Espoirs » au minimum
- **Plongeon** : deux plongeurs inscrits sur les listes « Espoirs » au minimum
- **Water-polo** :
 - quatre joueurs (ses) inscrits (es) au minimum sur les listes « Espoirs »
 - Club ayant une équipe participant aux Championnats de France « Élite » ou N1 messieurs ou N1 dames

À l'ouverture

Mise en œuvre

INDICATEURS

- Classement du club dans les épreuves de référence nationale *À l'ouverture*

- **Natation course et natation en eau libre** : bassin de 50 m, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum permettant deux séances quotidiennes avec réservation exclusive d'un couloir de nage au minimum pour huit nageurs (ses) *À l'ouverture*

- **Natation synchronisée** : bassin de 25 m sur 12 m, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum
Accès à une salle de chorégraphie
Avoir accès à une profondeur suffisante de 2,50 m *À l'ouverture*

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS D'UTILISATION

- **Plongeon** : équipement réglementaire, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum et installation gymnique *À l'ouverture*

- **Water-polo** : bassin de 25 m, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum dont utilisation intégrale cinq fois au moins. Capacité à organiser annuellement une compétition de niveau National (phase finale, etc.) *À l'ouverture*

- **Toutes disciplines** : salle de musculation, unité de récupération, local médical, attribution de vestiaires ou casiers individuels *À l'ouverture*

ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

- Aménagement horaire, solution de rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, suivi Internet ou par fax durant les stages ou compétitions... *Dans un délai d'un an*

SECTEUR MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

- Suivi médical conforme aux textes en vigueur
- Kinésithérapie, diététique, psychologie, physiologie *À l'ouverture*

LIEU DE VIE

- Restauration : établissement adapté au fonctionnement du club et répondant aux textes en vigueur *À l'ouverture*

- Transport des athlètes : sur les lieux de formation et d'entraînement si nécessaire (durée maximale du trajet : 15 minutes) *À l'ouverture*

- Le club doit être doté d'une école de natation *À l'ouverture*

- Support de formation : BF 4, BF 5 et formation fédérale *Au plus tard dans un délai de deux ans*

CONDITIONS À REMPLIR

- Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels *À l'ouverture*

- Organisation annuelle de compétitions départementales et régionales au minimum *Au plus tard dans un délai d'un an*

- Le référent doit être identifié, il est le correspondant de la Direction Technique Nationale et du CTS coordonnateur *À l'ouverture*

Label International

Fonctionnement

Échéances

TUTELLE

- Responsable du label : Comité Directeur de la FFN sur proposition du DTN

À l'ouverture

OBJECTIF

- Préparer les athlètes inscrits sur les listes de haut niveau à la réalisation de hautes performances dans les compétitions de référence internationale
- Ils assurent le suivi des sportifs relevant des collectifs internationaux qui ne se préparent pas de façon permanente dans un pôle « France »

À l'ouverture

LIENS

- Relation fonctionnelle avec les ERFAN
- Convention avec tous les partenaires et établissements associés (sport, hébergement, formation, médical...) selon modèle fédéral en vigueur

À l'ouverture

ENCADREMENT

- Un référent au sein de la structure chargé du suivi administratif
- Un entraîneur chargé à plein temps de la préparation du groupe des athlètes « Jeunes » et « Seniors » ou « Élite » (listes ministérielles) titulaire d'une certification fédérale d'entraîneur expert
- Formation continue de l'entraîneur comprenant par olympiade au moins un séminaire ou colloque fédéral et une formation personnalisée
- Justifier d'une formation liée à la sécurité

À l'ouverture

À l'ouverture

À l'ouverture

Tous les deux ans

MOYENS LOGISTIQUES

- Bureau, téléphone, télécopie, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique spécifique au club

À l'ouverture

EFFECTIF DES SPORTIFS

- **Natation course et natation en eau libre** : quatre nageurs (ses) inscrits (es) en liste de haut niveau minimum dont au moins deux Seniors ou Élite
- **Natation synchronisée** : participer au championnat « Élite » Toutes Catégories et avoir quatre nageuses inscrites sur les listes « Jeunes », « Seniors » ou « Élite » des sportifs de haut niveau
- **Plongeon** : quatre plongeurs inscrits sur les listes « Jeunes », « Seniors » ou « Élite » de sportifs de haut niveau au minimum
- **Water-polo** : club du Championnat de France « Élite » messieurs ou N1 dames ayant au moins sept joueurs (ses) inscrits (es) sur les listes « Jeunes », « Seniors » ou « Élite » des sportifs de haut niveau et sept sportifs contractualisés sur douze mois

À l'ouverture

Mise en œuvre

INDICATEURS

- Nombre d'athlètes sélectionnés en équipe de France *À l'ouverture*

- **Natation course et natation en eau libre :** bassin de 50 m, 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum permettant deux séances quotidiennes avec réservation exclusive d'un couloir de nage minimum pour six nageurs (ses) *À l'ouverture*

- **Natation synchronisée :** bassin de 25 m conforme aux réglementations FINA, 20 heures de disponibilité hebdomadaire avec utilisation intégrale trois fois au minimum. Accès à une salle de chorégraphie *À l'ouverture*

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS D'UTILISATION

- **Plongeon :** équipement conforme aux réglementations FINA, 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum et installation gymnique *À l'ouverture*

- **Water-polo :** bassin de 30 m conforme aux réglementations FINA, 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum avec utilisation intégrale quotidienne. Capacité à organiser une compétition internationale LEN ou FINA *Au terme*

- **Toutes disciplines :** salle de musculation, unité de récupération, local médical, attribution de vestiaires ou casiers individuels *À l'ouverture*

ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

- Aménagement horaire, solution de rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, suivi Internet ou par fax durant les stages ou compétitions... *À l'ouverture*

SECTEUR MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

- Suivi médical conforme aux textes en vigueur
- Kinésithérapie, diététique, psychologie, physiologie *À l'ouverture*

PROJET PERSONNALISÉ

- Convention de projet sportif et de formation ou d'insertion individualisé pour chaque athlète *À l'ouverture*

- Restauration : établissement adapté au fonctionnement du club et répondant aux textes en vigueur *À l'ouverture*

LIEU DE VIE

- Transport des athlètes : sur les lieux de formation et d'entraînement si nécessaire (durée maximale du trajet : 15 minutes) *À l'ouverture*

- Adaptation optimum aux conditions d'entraînement

CONDITIONS À REMPLIR

- Le club doit être doté d'une école de natation *À l'ouverture*
- Support de formation : BF 4, BF 5 et formation fédérale *Au plus tard dans un délai de deux ans*

- Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels *À l'ouverture*

- Organisation annuelle de compétitions départementales, régionales et nationales *Au plus tard dans un délai d'un an*

- Le référent doit être identifié, il est le correspondant de la Direction Technique Nationale et du CTS coordonnateur *À l'ouverture*

NOTES

NOTES

REMERCIEMENTS PARTENAIRES FFN



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES OFFICIELS



TYR



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

LOUVRE HOTELS

PARTENAIRES MEDIA



FOURNISSEURS OFFICIELS



myotest





Fédération Française de Natation

148, avenue Gambetta - 75980 Paris cedex 20
Tél. : 01.40.31.17.70 - Fax : 01.40.31.19.90
ffn@ffnatation.fr - <http://www.ffnatation.fr>